

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-1/05

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42149176

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Ag
Rapporteur : GUERIN Jean-Pierre

OBJET : Avis du Conseil général sur le projet de délimitation du périmètre du schéma de cohérence territoriale de Sénart.

L'avis du Conseil général est sollicité par Monsieur le Préfet, en préalable à son arrêté de délimitation du périmètre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Sénart.

Contrairement au périmètre du précédent schéma directeur, exclusivement seine-et-marnais, le présent projet couvre l'intégralité de la ville nouvelle de Sénart, tant en Seine-et-Marne qu'en Essonne.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le courrier de Monsieur le Préfet reçu le 13 avril 2011 requérant l'avis du Conseil général sur le projet de périmètre de SCOT de Sénart,

VU l'article L.122-3 du Code de l'Urbanisme,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

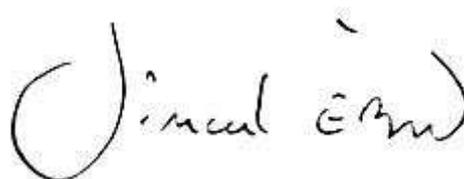
Après en avoir délibéré,

DECIDE

De donner un avis favorable au périmètre de schéma de cohérence territoriale de Sénart, incluant les communes membres du syndicat mixte Sénart Val de Seine, à savoir : Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Savigny-le-Temple, Réau, Cesson, Vert-Saint-Denis et Nandy, en Seine-et-Marne ainsi que Tigery, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine et Morsang-sur-Seine, en Essonne.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ